



Communiqué de presse

Montreuil, le 6 mai 2021

L'intersyndicale exige la réouverture des négociations

Le 8 avril, avec les Fédérations CFE-CGC, CGT, FO et SUD du champ du social, médico-social, du handicap, de l'aide à domicile à but non lucratif et des UGECAM, des milliers de salarié.e.s se sont mobilisé.e.s pour exiger la transposition des 183 € nets pour tou.te.s afin d'obtenir l'égalité de traitement entre les salarié.e.s des secteurs public et privé. Ils exigeaient également pour l'aide à domicile, l'agrément immédiat de l'avenant 43.

Les organisations CFE-CGC, CGT FO ET SUD dans la Branche sanitaire sociale et médico-sociale et l'UGECAM ont décidé de ne pas signer l'accord de méthode tripartite « proposé » par le gouvernement dans le cadre de la mission Laforcade.

Pourquoi ? : Ce texte ne répond pas aux revendications salariales légitimes des professionnel.le.s et exclut encore un nombre important de salarié.e.s de l'extension des 183 euros.

Le gouvernement la refuse en effet à l'ensemble des salarié.e.s du secteur social, de l'aide à domicile, et dans le secteur du handicap aux personnels administratifs, généraux et éducatifs. Pour ces derniers, l'accord renvoie à une négociation salariale dans les branches, il est conditionné à un rapprochement des branches.

En d'autres termes, au regard des logiques purement comptables actuelles, ce que le gouvernement n'octroie d'un côté qu'à une partie des salarié.e.s, il projette de pouvoir le reprendre de l'autre côté en remettant en cause les acquis des salarié.e.s par la remise à plat des conventions collectives actuelles.

Organisations majoritaires, attachées à l'amélioration des conventions collectives, à la négociation dans les Branches, les Fédérations CFE-CGC, CGT, FO et SUD tiennent à réaffirmer leur opposition au projet gouvernemental de politique de rapprochement administré des conventions collectives.

Les syndicats employeurs NEXEM, Croix-Rouge française, FEHAP et le groupe UGECAM qui étaient vent debout contre l'injustice de ce traitement inégalitaire des salarié.e.s ont finalement tous signé cet accord.

Pour les organisations CFE-CGC, CGT, FO et SUD, cet accord est inacceptable et n'a aucune légitimité. Il a été signé seulement par deux organisations syndicales de salarié.e.s, dont l'une est non majoritaire et l'autre non représentative dans notre secteur !

Les Fédérations CFE-CGC, CGT, FO et SUD, fortes des revendications des salarié.e.s et des mobilisations en cours, demandent à être reçues à nouveau et rapidement, par le Premier ministre pour exiger :

- **l'abandon du projet d'accord de méthode Laforcade,**
- **l'attribution des 183 € pour tou.te.s, public/privé, immédiatement,**
- **la réouverture des négociations salariales partant réellement des besoins des salarié.e.s,**
- **l'agrément et l'extension de l'avenant 43 pour l'aide à domicile, avec application rétroactive au 1^{er} janvier 2021.**